

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON DE LIMONEST
COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 09

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à dix-neuf heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 13 juin 2024

PRESENTS : M GERMAIN, Mme BAILLOT, M AUSSENAC, Mme LIGNEY, M COLLIARD, Mme ARNAUD, M PERROT, Mme DEVOS,

ABSENTS EXCUSES : M. GOIFFON (pouvoir Madame Baillot), Mme GRANGE,

ABSENTE : Mme MOREL

Mme LIGNEY a été désignée secrétaire de séance.

Délibération N° 2024/21 Atelier prévention de la perte d'autonomie : Cours d'activité Physique

Dans ses actions de solidarité, Madame la Vice-Présidente présente le projet de la mise en place à l'intention des séniors de Collonges-au-Mont-d'or, à partir de 60 ans, des stages gratuits sur le thème du maintien à domicile et de l'amélioration des capacités physiques.

Les interventions consistent en des cours d'activité physique qui sont adaptés afin de développer l'autonomie et de lutter contre la sédentarité.

Les ateliers seront réalisés sur 1 cycle de 12 séances de 1 heure, le lundi de 14h00 à 15h00 à partir de septembre 2024 (hors vacances scolaires), à la salle Médiaplus, par l'association « Siel Bleu » demeurant 55 rue Saint Georges à Lyon 05 et animés par un intervenant de cette association, par groupe de 12 /15 personnes.

Le montant de cette prestation est de 960.00 € pour la totalité du cycle et 15.00 € d'adhésion à l'association.

Cette Dépense sera imputée à l'article 611 du budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

Afin de mettre cette action en œuvre, Madame la Vice-Présidente rappelle que le CCAS a constitué un appel à projet pour une demande de subvention à la Métropole de Lyon dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : Délib 2023/22

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents et représentés

APPROUVE cette action selon les critères nommés et autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
En mairie, le 21 juin 2024

Le Président,
Monsieur Alain GERMAIN

